

MUNICIPALITE DE GIVRINS

PREAVIS MUNICIPAL No 32/2013

Point 5) de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil communal, mercredi 18 septembre 2013, relatif à la **demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire de CHF 210'000.00 pour la pose de bordures type « Etat de Vaud » à la route des Mortiers**

Responsable du dossier : Alain Blumenstein

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La route des Mortiers est située au Sud du territoire de Givrins, en prolongement de la route de Duillier. Elle a été goudronnée dans le cadre des améliorations foncières et est, par conséquent, prioritairement destinée aux agriculteurs. Elle n'est toutefois pas interdite à la circulation, ni dans un sens, ni dans l'autre.

Depuis la création de la compostière et de la déchetterie communale, elle sert de desserte pour ces installations. Elle est également devenue un axe naturel important pour les habitants de Givrins ainsi que pour ceux des villages situés en amont qui l'utilisent pour rejoindre la plaine et évitent ainsi le transit par Trélex, village déjà très engorgé par le trafic automobile.



Situation actuelle :

Tant les véhicules utilitaires se rendant à la compostière, que les engins agricoles ou encore les voitures de tourisme empruntent la route des Mortiers régulièrement. Cette route, à vocation agricole rappelons-le, est étroite et permet à deux véhicules de se croiser pour autant que leur allure soit adaptée. Toutefois, plutôt que de « lever le pied », les chauffeurs préfèrent empiéter dans les champs bordiers. Cette situation a pour conséquence la formation d'importantes ornières dans les prés et la déstabilisation des accotements de la route.

Chaque année, notre employé communal se charge de combler ces ornières au moyen de tout-venant qui, après chaque pluie importante, ravine en contrebas. Le gravier se répand sur la route la rendant glissante et dangereuse, laissant à nouveau place à des trous béants. Les années démontrent ainsi que ce travail fastidieux n'apporte pas de résultats probants et qu'il est grand temps d'envisager une solution adaptée et efficace à ce problème récurrent.

Le projet :

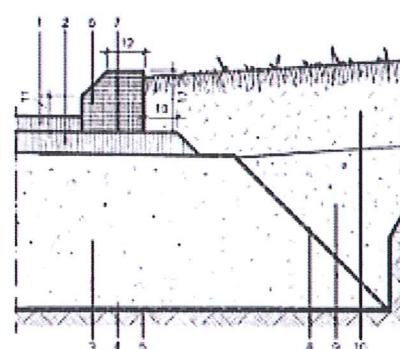
Pour stabiliser les accotements de la route et éviter que les véhicules ne débordent dans les champs, la Municipalité a pris la décision de poser de chaque côté, sur l'entier de son tracé, des bordures en béton type « Etat de Vaud ». Ces obstacles empêcheraient les véhicules d'outrepasser la chaussée et le croisement rendu difficile contribuerait à une diminution de la vitesse et du trafic. La route serait maintenue à sa largeur actuelle et le croisement de deux véhicules ne pourrait se faire qu'à une allure réduite, voire même, selon le type de véhicule, à l'arrêt de l'un des deux véhicules.

Cette solution permettrait d'apporter une réponse efficace aux problèmes rencontrés actuellement. De plus, les bordures type « Etat de Vaud » stabiliseraient les accotements de la route avec, pour conséquence, un maintien durable du revêtement et, à la clé, une économie d'entretien à très long terme.

Travaux :

La Municipalité a demandé une offre à deux entreprises de la région. Elle a retenu la plus compétitive des deux. C'est sur cette base que nous vous présentons les chiffres ci-dessous.

Description	Installation de chantier		
	Coupe et dégrappage de l'enrobé		
	Creuse machine fouillette		
	Fourniture et pose de bordures, y compris béton de pose et joint		
	Fourniture et pose d'un enrobé et cylindrage		
	Fourniture et pose d'un tapis et cylindrage		
	Remise en état derrière bordures		
	Total H.T.	CHF	193'590.00
	TVA de 8%	CHF	15'487.20
	Total TTC	CHF	209'077.20
	Arrondi à	CHF	210'000.00



32.65

Bordure en béton préfabriqué en bordure de chaussée.

1. Tapis de roulement AB 10, 5 cm.
2. Enrobé HMT 0-2, 7 cm.
3. Grava (tout-venant) 0-100, env. 50 cm.
4. Géotextile.
5. Fond de fouille compacté.
6. Bordure en béton préfabriqué, 20/24/100 cm (type 20/24 Etat de Vaud) collée sur l'enrobé HMT.
7. Colle spéciale.
8. Géotextile sur ramblai à 45°.
9. Remblayage avec des bons matériaux du terrassement.
10. Terre végétale.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Givrins,

vu le préavis No 32/2013 relatif à la demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire de CHF 210'000.00 pour la pose de bordures type « Etat de Vaud » à la route des Mortiers,
ouï le rapport de la Commission ad hoc,
ouï le rapport de la Commission de gestion,
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide,

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 210'000.00 pour la pose de bordures type « Etat de Vaud » à la route des Mortiers,**
- 2. d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de CHF 210'000.00 par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions,**
- 3. d'amortir ce montant sur une durée de 20 ans, à partir du budget 2014, à raison de CHF 10'500.00 par année.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 22 juillet 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Philippe Zuberbühler



La Secrétaire



Anne-Marie Dick